



DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Institutions et vie
politique

SOUS DOMAINE :
Désignation de
représentants

OBJET :
**Modification des
commissions
municipales**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCAION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
06/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2023/26

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2023.

Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, M. ROQUES Alain, M. PARDO Franck, Mme AZEVEDO Murielle, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme ALVAREZ Nathalie, M. POCIELLO Jacques, M. BENAVENT Jean-Manuel, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, M. FOURMOND Yoann, Mme JOSSIER Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Mme TIXIER Sandrine, procuration à M. COMBES Romain.
Mme PEROZENI Denise, procuration à M. DELFOUR Grégory.
Mme DONAT Laura, procuration à Mme GONNOT Betty.
M. MAUGARD Martial, procuration à Mme LESCURE Virginie.
Mme BOUCAUX Gaëlle, procuration à M. BERTO David.
Mme BOULANGER Patricia.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Monsieur GUIJARRO de ses fonctions de Conseiller Municipal par courrier reçu en Mairie le 20 mars 2023. Conformément à la réglementation, M. le Préfet de l'Aude a été prévenu de cette démission.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article L.270 du Code Electoral : « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant* ». Mme JOSSIER Nathalie, candidate suivant de la liste « Cuxac 2020 » est donc installée en qualité de conseillère municipale.

Il convient donc de modifier la composition des commissions municipales.

Vu la délibération du 29 janvier 2022 fixant la composition des commissions municipales,

Vu la délibération en date du 2 février 2023 modifiant la composition des commissions municipales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour procéder à ces désignations.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide de modifier la composition des commissions comme suit :

Aménagement urbain – transition écologique Sandrine TIXIER – Mireille BONHOMME – Nathalie JOSSIER – Jean-Marc BOUTET – Yoann FOURMOND – Jacques POCIELLO
Travaux David BERTO – Gaëlle BOUCAUX – Eric TOMAS – Sandrine TIXIER – Yoann FOURMOND – Jacques POCIELLO
Culture - Tourisme Betty GONNOT – Romain COMBES – Alain ROQUES – Denise PEROZENI – Laura DONAT – Sandy POCIELLO
Finances – Attractivité économique et viticulture Eric TOMAS – Patricia BOULANGER – Philippe BORSNAK – Murielle AZEVEDO – Jean-Marc BOUTET – Patrice MATHIEU
Santé – Social – Séniors - Solidarité Peggy MEILLIERE – Murielle AZEVEDO – Virginie LESCURE – Martial MAUGARD – Céline REY – Jean-Manuel BENAVENT
Jeunesse – Ecoles - Communication Romain COMBES – Virginie LESCURE – Laura DONAT – Nathalie ALVAREZ – Philippe BORSNAK – Sandy POCIELLO
Associations - Animations Mireille BONHOMME – Martial MAUGARD – Nathalie ALVAREZ – Nathalie JOSSIER – Céline REY – Jean-Manuel BENAVENT
Sécurité – Gestion des canaux – Prévention des risques- Jean-Marc BOUTET – Nathalie JOSSIER – Betty GONNOT – Patricia BOULANGER – Franck PARDO – Patrice MATHIEU

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Alain ROQUES



Le Maire,

Grégory DELFOUR

